

## INFORMATION PRESSE

Metz, le 17 août 2026

### **Allocation de rentrée scolaire : plus de 34 500 familles concernées en Moselle**

**La Caisse d'Allocations familiales versera l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) le mardi 18 août 2026. En Moselle, cette aide permettra à 34 517\* familles de préparer la rentrée de 53 491 enfants, pour un montant total de 26 millions d'euros.**

À l'approche de la rentrée scolaire, l'ARS constitue un soutien financier précieux pour les familles les plus modestes afin de faire face aux dépenses liées à la scolarité.

Destinée aux familles d'enfants âgés entre 6 et 18 ans, scolarisés ou en apprentissage, cette prestation est attribuée sous condition de ressources. Son montant varie selon l'âge de l'enfant :

- 426,87€ pour les enfants de 6 à 10 ans ;
- 450,41€ pour les enfants de 11 à 14 ans ;
- 466,02€ pour les enfants de 15 à 18 ans.

- ➔ Pour les enfants âgés de 6 à 15 ans, l'ARS est versée automatiquement en une seule fois sans démarche particulière.
- ➔ Pour les jeunes de 16 à 18 ans (nés entre le 16 septembre 2008 et le 31 décembre 2010), les parents doivent en revanche déclarer la scolarité ou l'apprentissage de leurs enfants pour la rentrée 2026, sur leur espace Mon Compte sur [caf.fr](https://caf.fr) ou sur l'appli mobile Caf Mon Compte.

#### **Bon à savoir**

- ➔ Si les ressources de la famille dépassent de peu le plafond, elle peut recevoir une ARS à taux réduit, dégressive en fonction des revenus.
- ➔ Les familles ayant un seul enfant à charge et non-allocataires peuvent bénéficier de l'ARS si elles remplissent les conditions. La demande s'effectue en ligne sur [caf.fr](https://caf.fr).
- ➔ Pour les enfants entrant au CP cette année et qui auront 6 ans en 2027, la famille doit adresser un certificat de scolarité à la Caf.

#### **Des ressources en ligne**

- La page spéciale « [Allocation de rentrée scolaire : ce qu'il faut savoir](#) » sur le site [caf.fr](https://caf.fr)
- L'étude nationale de la Cnaf sur l'apport essentiel de l'ARS pour les familles : [L'e-ssentiel n° 220](#)

*\* À titre de comparaison, lors de la rentrée 2025, l'ARS avait permis de soutenir 35 717 familles mosellanes pour 55 514 enfants, représentant un montant de 26,7 M€. Les chiffres 2026 s'affichent donc en légère diminution.*

## QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service de toutes les familles et des plus fragiles. En versant des aides financières et en orientant les individus vers leurs droits, les Caf soutiennent 13,6 millions d'allocataires et couvrent 32 millions de personnes dont 13,3 millions d'enfants.

En Moselle, la Caf compte 176 874 allocataires, couvre 411 799 personnes dont 167 774 enfants.

## CONTACT PRESSE

Marie-Claude Margraite Responsable de la communication

**Tél :** 03 87 34 81 13 - 06 85 23 58 67 - **Email :** [marie-claude.margraite@caf57.caf.fr](mailto:marie-claude.margraite@caf57.caf.fr)